

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Deuil-La Barre



**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Étaient présents :

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Jean-Pierre YETNA, Marie-Noëlle FLOTTERER, Mourad AZZI, Bakhta MAÏCHE, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO, Mustapha BAMBA, Colette LAMBERT, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Hervé MARTIN, Albert BLONDEL, Abdelaziz LALMI, Patricia EGASSE, Bernard NARBONI, Bernard LABORDE, Francine KANCEL, L'Houssain EL MAZOUZI, Loganayagi VASANTE, Selva ANNAMALE, Soria MAÏCHE, Pascale ANDRIANASOLO, Jennifer BONINO, Franck CAPMARTY.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Maha GULFRAZ à L'Houssain EL MAZOUZI ;
Thierry MANSION à Pascale ANDRIANASOLO.

Étaient absents :

Alain BOCCARA, Laurent POULOT, Raouf BAKHA, Barbara EZELIS.

Patrick FLOQUET, Maire, ouvre la séance à 21 heures.

Patrick FLOQUET procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Franck CAPMARTY est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : Approbation du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée pour l'année 2022.

1 – EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport d'activités fait l'objet d'une communication par les maires des communes membres à leur conseil municipal respectif. Le rapport d'activités pour l'exercice 2022 de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée a ainsi été communiqué à la Ville.

Dès lors, il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activités 2022 de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, téléchargeable ou consultable sur le cloud en saisissant le lien suivant : <https://shared-assets.adobe.com/link/399e26f4-a014-4b31-65cb-88e9d7fb1a5d>

2 - DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-39 qui prévoit qu'un rapport d'activités doit être transmis avant le 30 septembre de chaque année au maire de chaque commune membre de tout établissement public de coopération intercommunale ;

Considérant que la ville de Montmagny est une commune membre de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée ;

Considérant le rapport d'activités 2022 de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, tel que transmis ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, monsieur Patrick FLOQUET ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée pour l'année 2022, tel que joint en annexe.
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montmagny, le 05 octobre 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick Floquet

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en sous-préfecture le **10 OCT. 2023**
Publié le..... **10 OCT. 2023**
Notifié le..... **10 OCT. 2023**
Montmagny, le..... **10 OCT. 2023**

Le Maire
Patrick FLOQUET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
095-219504271-20231005-DL2023-0510-067-DE
Date de télétransmission : 10/10/2023
Date de réception préfecture : 10/10/2023

Acte à classer

DL2023-0510-067

1 En préparation 2 Pour signature 3 Prêt à transmettre 4 En attente retour
Préfecture 5 > AR reçu < 6 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-10-10T16-16-56.00 (MI248065902)

Identifiant unique de l'acte :

095-219504271-20231005-DL2023-0510-067-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Approbation du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée pour l'année 2022

Date de décision : 05/10/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [DL2023-0510-067_Rapport activités 2022 CAPV.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[DL2023-0510-067 ANNEXE Bilan activités Plaine Vallée 2022-Final2.PDF](#)

Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/10/23 à 14:22

Par [MAZET CELINE](#)

Demande de signature

Date 10/10/23 à 14:22

Par [MAZET CELINE](#)

Signé

Date 10/10/23 à 16:07

Par [FLOQUET Patrick](#)

Transmis

Date 10/10/23 à 16:16

Par [MAZET CELINE](#)

Accusé de réception

Date 10/10/23 à 16:23